

# **SYCOMORE PARTNERS**

Rapport annuel au 31 Décembre 2024

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

## Sommaire

### Rapport de gestion

Politique d'investissement .....	4
Certification .....	21

### Comptes annuels

Bilan actif .....	26
Bilan passif .....	27
Compte de résultat .....	28

### Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement.....	30
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices .....	31
Règles et méthodes comptables .....	40
Evolution des capitaux propres .....	48
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice.....	49
Ventilation de l'actif net par nature de parts .....	50
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) .....	51
Exposition sur le marché des obligations convertibles.....	52
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux .....	53
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle.....	54
Exposition directe sur le marché des devises .....	55
Exposition directe aux marchés de crédit.....	56
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie.....	57
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion.....	58
Créances et dettes : ventilation par nature.....	59
Frais de gestion, autres frais et charges .....	60
Engagements reçus et donnés.....	61
Autres informations .....	62
Détermination et ventilation des sommes distribuables .....	63
Inventaire.....	79
Inventaire des opérations à terme de devises.....	82

# SYCOMORE PARTNERS

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) .....	83
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	85
Synthèse de l'inventaire .....	86
Annexe .....	87

## RAPPORT DE GESTION

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers Audit

### POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le présent rapport de gestion concerne la période du 29 mars 2024 au 31 décembre 2024.

#### POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

##### **30/04/24**

Le marché a légèrement consolidé au mois d'avril compte tenu de chiffres macro aux Etats-Unis légèrement inquiétants (moins de croissance combinée à plus d'inflation, qui ont tendu les taux longs (entre 20 et 40 bps). Les secteurs liés aux matières premières et les valeurs bancaires ont surperformé le marché alors que les autres secteurs cycliques ont largement sous-performé. Le fonds a donc bénéficié de ses positions en Santander et Société Générale, et en Freeport et Eramet. En revanche, quelques valeurs moyennes (Worldline, Believe et ALD) ainsi que l'exposition aux opérateurs télécoms (Orange et Proximus) ont coûté au fonds. Nous avons continué à réduire l'exposition nette aux actions pour prendre en compte un contexte macroéconomique plus incertain en réduisant notamment de moitié notre exposition aux valeurs bancaires en fin de mois. Au sein des Utilities, nous avons renforcé Enel au détriment de RWE et d'EDP.

##### **31/05/24**

Le marché européen a bien rebondi au mois de mai, malgré des taux longs qui restent assez élevés. Le marché semble vouloir se concentrer sur la baisse prochaine des taux par la BCE. Dans ce contexte, nous avons augmenté notre exposition nette, à travers des valeurs moyennes comme Worldline, TF1, Proximus, Téléperformance et Sodexo. Nous sommes sortis en revanche d'Amundi. Le fonds s'est bien comporté sur ce mois, porté par l'exposition aux Utilities (Enel, RWE et EDP) et aux valeurs moyennes (Worldline, Imerys et Téléperformance).

##### **30/06/24**

La dissolution de l'Assemblée nationale en France a déclenché une correction sur les valeurs françaises. Le fonds a été violemment impacté à travers notamment : Société Générale, Worldline, Orange, Peugeot Invest et TF1. Ces titres ont perdu plus de 10% dans un marché européen en très légère baisse. L'exposition au secteur des Utilities (RWE, Enel et EDP) a également coûté dans un contexte de resserrement des taux. Nous avons réduit marginalement l'exposition actions en sortant de trois valeurs françaises : Société Générale, Eramet et Imerys. Le fonds est particulièrement concentré, avec un biais « Value » et France. Cependant, seules deux positions sont particulièrement exposées à la France : TF1 et Orange.

##### **31/07/24**

Après un mois de juin calamiteux pour les valeurs françaises, celles-ci ont rebondi en juillet dans un marché européen relativement stable malgré des publications assez décevantes. Le fonds a ainsi profité de son exposition française à travers Technip Energie, Orange et Téléperformance, ainsi que celle aux 'Utilities'. Parmi les publications décevantes, Stellantis a pesé sur notre position en Peugeot Invest, et Proximus a largement souffert de l'annonce de l'acquisition de la part de son partenaire dans la JV Fiberklaar de déploiement de fibre en Flandre. Suite à une excellente réunion avec le management d'Edenred, nous avons soldé notre position en Pluxee pour nous renforcer en Edenred.

##### **31/08/24**

Malgré une détente sur les taux qui a bénéficié à deux de nos paris sectoriels (Telecoms et Utilities), le fonds a souffert d'histoires spécifiques telles que : Worldline et Téléperformance (défiance sur la capacité du management à redresser la croissance), Technip Energie (un T2 légèrement décevant), RWE (potentielle acquisition aux Etats-Unis à un prix très élevé et remettant en cause la trajectoire de baisse des émissions). Dans ce contexte d'incertitudes croissantes sur l'ampleur du ralentissement mondial et de l'issue des élections américains combinées à un marché ayant bien rebondi depuis le 5 août, nous avons réduit en fin de période notre exposition actions, en allégeant le portefeuille de façon homogène.

## 30/09/24

Le mois de septembre a été marqué par des signes plus tangibles de ralentissement économique dans les pays occidentaux et par des mesures de relance de l'économie chinoise. Dans ce contexte, le marché actions est quasiment stable sur le mois, avec des performances sectorielles très contrastées. Le fonds a profité du rebond des minières à travers Freeport, de la légère baisse des taux à travers ses expositions aux Télécoms et aux Utilities, et du bon comportement des Staples via Ab Inbev. En revanche, le énième « warning » de Worldline et le momentum défavorable d'Edenred ont pesé sur le fonds.

## 31/10/24

Les marchés européens se sont inscrits en baisse sur le mois affectés par des hausses de taux longs et des indicateurs économiques européens en ralentissement. En fin de mois, les publications de bénéfices du troisième trimestre ont rassuré, les entreprises prouvant encore leur résilience avec des chiffres solides notamment sur les marges. Les diversifications sectorielle et géographique du portefeuille ont été augmentées et les convictions clés de nos principales stratégies actions ont été intégrées avec des achats sur les secteurs de la technologie (ASML, Microsoft, TSMC), de la santé (Novartis, Novo Nordisk), des financières (Munich Re, Intesa) et des industriels (Assa Abloy, Relx) au détriment des services aux collectivités (Enel, RWE) et des télécoms (Orange, Proximus). D'un point de vue géographique, l'exposition sur la France a été baissée au profit de l'Allemagne, la Suisse et les Etats-Unis. Le pivot actions a été augmenté de 48% à 50% dans la correction du marché. Le portefeuille a souffert pendant le mois de sa sélection de valeurs notamment Freeport McMoran, Technip Energies, Proximus, Munich Re et Santander, affectés soit par la baisse du prix des matières premières, soit par des annonces de résultats décevantes.

## 30/11/24

La réélection de Donald Trump le 5 novembre a stimulé les marchés financiers aux Etats-Unis, les investisseurs anticipant des baisses d'impôts et une dérégulation accrue. L'euphorie américaine ne s'est pas propagée à l'Europe, les marchés ont baissé avec une forte volatilité, influencés par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, la hausse des taux d'intérêt et les incertitudes politiques notamment en termes de droit de douanes aux États-Unis. Cela a pesé sur la performance des secteurs comme l'énergie, les services aux collectivités et la finance. Côté entreprise, l'événement a été les résultats de Nvidia, ils ont dépassé les attentes, mais les prévisions de l'entreprise pour les prochains mois ont été jugées relativement conservatrices. La poche actions s'est bien comportée relativement aux marchés européens grâce à sa diversification sur les Etats-Unis. Avec la victoire de Trump, ce choix a été renforcé via la hausse du pivot actions de 50 à 54% par l'achat d'actions américaines. A cette occasion, Darling Ingredients, société de collecte et de recyclage d'huile pour en faire du biofuel, a été introduite dans le portefeuille, elle devrait profiter d'un contexte réglementaire et tarifaire favorable.

## 31/12/24

Le mois a été marqué par l'instabilité politique en France avec la motion de censure contre le gouvernement Barnier et en Allemagne avec des élections anticipées en mars. Les banques centrales ont certes baissé les taux mais de façon minimaliste en Europe et avec un discours restrictif aux Etats-Unis. Ces facteurs ont exercé une pression sur les marchés boursiers, entraînant une hausse des taux longs américains. La performance des secteurs sensibles aux taux en a été affectée, immobilier et santé à la baisse et banque à la hausse. Le portefeuille actions a souffert de son exposition au secteur de la santé, notamment avec Novo Nordisk, qui a publié des résultats d'études cliniques décevants. La diversification vers les actions US a également pesé sur les performances, (Darling Ingredients, Clean Harbors et United Rentals). A l'inverse, la technologie notamment US a contribué positivement. Après un très beau parcours, Saint-Gobain a été cédée en raison de sa sensibilité accrue à la situation politique en France.

Sur la période, Sycomore Partners enregistre les performances suivantes :

Catégorie de parts	Performance sur la période
AD	-4.00%
I	-3.24%
IB	-3.43%
IBD	-3.44%
MF	-3.03%
P	-4.36%
R	-3.81%
X	-3.06%

# SYCOMORE PARTNERS

\*Performance calculée coupons réinvestis. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## CHANGEMENTS INTERVENUS SUR LA PERIODE

En date du 31 décembre 2024, la documentation réglementaire du FCP a été mise à jour de la façon suivante :

- La dénomination ainsi que le statut de la société en charge du service de réception et transmission des ordres (RTO) pour le compte de la société de gestion ont été mis à jour, cette dernière étant désormais identifiée sous le nom de Sycomore Global Markets (société anonyme agissant en qualité d'agent lié de Generali Asset Management S.p.A., Società di gestione del risparmio) ;
- La date de clôture de l'exercice comptable du FCP a été modifiée et est désormais fixée au dernier jour de bourse du mois décembre, au lieu du dernier jour de bourse du mois de mars (Afin de permettre le décalage de la date de clôture, le FCP a connu un exercice comptable de transition exceptionnellement ramené à une période de neuf mois, allant du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024) ;
- La stratégie d'investissement du FCP a été précisée concernant les instruments du marché monétaire éligibles ;
- Les frais de gestion directs maximums de la part P ont été réduits à 1,50 % de l'actif net, contre 1,80 % précédemment, avec effet au 1er janvier 2025 ;
- Enfin, l'approche extra-financière du fonds a été mise en conformité avec les exigences de la position-recommandation DOC-2020-03 de l'Autorité des marchés financiers en matière de communication centrale.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/03/24			31/12/24		
	Valeur de la part	Nombre de parts	Actif net total	Valeur de la part	Nombre de parts	Actif net total
SYCOMORE PARTNERS AD	98.21	1 327.73		92.90	969.09	
SYCOMORE PARTNERS I	1 818.87	6 541.30		1 759.96	6 073.41	
SYCOMORE PARTNERS IB	1 784.89	7 298.86		1 723.58	3 674.31	
SYCOMORE PARTNERS IBD	1 602.54	6 027.03	276 849 924.81	1 547.48	6 041.63	221 946 979.57
SYCOMORE PARTNERS MF	102.39	1 414 868.13		98.89	1 233 691.99	
SYCOMORE PARTNERS P	1 458.23	50 592.79		1 394.63	41 447.48	
SYCOMORE PARTNERS R	1 661.54	9 326.37		1 598.16	7 789.76	
SYCOMORE PARTNERS X	1 911.81	4 175.65		1 853.29	1 739.03	

## MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

MOUVEMENTS	
Achat Actions	243
Vente Actions	382
Achat Future	18
Vente Future	5
Achat CFD	0
Vente CFD	0
Achat DS/BS	0
Vente DS/BS	0

MOUVEMENTS	
Achat OPCVM	3
Vente OPCVM	3
Achat Obligations	1
Vente Obligations	2
Achat ETF	0
Vente ETF	0

## Instruments dérivés

Le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers des pays membres de l'OCDE. Les instruments utilisés sont de nature futures et options. Les stratégies mises en place dans le cadre de ces interventions visent soit à couvrir le portefeuille contre un risque de baisse d'un sous-jacent de type action, soit à exposer le portefeuille afin de bénéficier de la hausse d'un sous-jacent de type action, ou en couverture du risque de change, à la discrétion de l'équipe de gestion.

Ces stratégies participent de manière annexe à la poursuite de l'objectif de gestion qui reste avant tout lié à la sélection des actions en portefeuille. Elles permettent néanmoins de protéger la performance déjà acquise lorsque le gérant anticipe une phase de baisse pour les marchés actions (stratégie de couverture sur indices actions ou sur certaines sociétés jugées surévaluées par le gérant) ou d'exposer le portefeuille lorsque le gérant anticipe une hausse des marchés d'actions dont pourraient ne pas bénéficier pleinement les valeurs déjà en portefeuille.

Le FCP peut également conclure des contrats négociés de gré à gré tels que :

- Des « Contracts For Differences » (ci-après « les CFD »), ayant pour éléments sous-jacents des actions ou des indices boursiers d'actions. Les CFD seront utilisés afin de répliquer un achat ou une vente de titres ou d'indices, ou de paniers de titres ou de paniers d'indices.

- Des contrats d'échange de performance ou « Total Return Swaps » (ci-après les « TRS »). Les TRS consistent en un échange de la valeur d'un panier d'actions à l'actif du FCP contre la valeur d'un indice financier. Ils servent à la gestion du niveau d'exposition du FCP aux marchés d'actions et à l'optimisation de la gestion de sa trésorerie.

L'engagement du FCP sur les marchés à terme via des instruments dérivés est limité à une fois l'actif net, cet engagement étant apprécié par la méthode de l'engagement.

## Titres intégrant des dérivés

Le FCP intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action.

Les instruments utilisés sont : warrants, BSA, certificats, EMTN (sans composante optionnelle) ainsi que tous les supports de type obligataire auxquels sont attachés un droit de souscription ou de conversion, et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables. Les interventions sont réalisées afin d'exposer le portefeuille à une ou plusieurs sociétés répondant aux critères de sélection précédemment définis.

Dans tous les cas, l'utilisation d'instruments dérivés ou de titres intégrant des dérivés ne peut conduire à une surexposition du portefeuille.

## MESURE DU RISQUE GLOBAL

L'engagement du FCP sur les marchés à terme via des instruments dérivés est limité à une fois l'actif net, cet engagement étant apprécié par la méthode de l'engagement.

## Recours aux acquisitions et cessions temporaires de titres

Il n'est pas prévu de recourir aux acquisitions et cessions temporaires de titres dans le cadre de la gestion du FCP.

## Eligibilité au PEA

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et a maintenu à ce titre un investissement en actions éligibles au PEA supérieur ou égal à 75% sur la période.

## POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui, conformément aux dispositions des articles 314-100 et 318-21 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

## Sélection des intermédiaires

Sycomore Asset Management a confié la négociation de ses ordres à Sycomore Global Markets. Sycomore Global Markets reçoit les ordres initiés par la société de gestion pour le compte du FCP et en assure la transmission aux intermédiaires et contreparties de marché avec pour mission principale de rechercher la meilleure exécution possible de ces ordres.

Pour toute information complémentaire, les porteurs peuvent se reporter au rapport annuel de gestion.

## COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet ([www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

## INFORMATION SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En réponse aux exigences de l'Art 173 – VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement, Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet ([www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)), un document intitulé « Politique d'intégration ESG », qui présente les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG, ainsi que la politique de transparence, de vote et d'engagement de Sycomore AM. La plate-forme de sélection de valeurs étant commune à tous les fonds gérés par Sycomore Asset Management, le fonds Sycomore Opportunités peut bénéficier de la prise en compte de critères ESG sans que cette dernière soit systématique.

## REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2024\*

*Extrait de la politique de rémunération de Sycomore AM mise à disposition sur le site internet de la société [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)*

Conformément à la réglementation issue des directives 2011/65/CE (dite « AIFM ») et 2014/91/CE (dite « UCIT V »), Sycomore AM (SAM) a établi une politique de rémunération. Elle a pour objectifs de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les membres de son personnel, ainsi qu'une gestion saine et efficace des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion, en tenant compte de la nature, la portée et la complexité des activités de SAM.

### 1. Principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations de l'ensemble du personnel

La rémunération du personnel de SAM se compose au minimum des éléments suivants :

- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable, qui récompense la performance individuelle et collective des unités de travail ;
- Des dispositifs complémentaires faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation...

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :

- Bénéficier directement ou indirectement d'une participation dans le capital de SAM ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un logement.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel.

### 2. Gouvernance et contrôle des rémunérations

La Politique de rémunération est définie et adoptée par la direction générale de la société de gestion, après avis du Directeur des Ressources Humaines (DRH) et du Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI).

Sa mise en œuvre fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne par le RCCI, qui vérifie que cette mise en œuvre est conforme à la politique et aux procédures de rémunération adoptées par la direction générale.

Un comité des rémunérations réunit une fois par an le Président Directeur Général de SAM et deux membres n'appartenant pas au personnel de SAM, l'un de ces derniers présidant le comité. Il a pour missions d'examiner annuellement la mise en œuvre de la Politique de rémunération et de fournir des avis à la direction générale relativement à la définition ou à la mise en œuvre de cette Politique.

### 3. Personnel Identifié

Certains membres du personnel sont identifiés dans la présente sous le vocable de « Personnel Identifié ». Conformément à la réglementation en vigueur, le Personnel Identifié comprend les collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir une influence significative, de par leurs décisions, sur le profil de risque de la société et/ou des produits gérés.

Le périmètre du Personnel Identifié est déterminé par la Direction RH et validé par le RCCI. Il est ensuite approuvé par la direction générale.

#### 4. Détermination des montants théoriques de rémunération variable

A l'issue de chaque exercice SAM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable).

Une fois ce budget global de rémunération calculé, tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé, dans les limites du budget global de rémunération variable.

#### 5. Modalités de versement de la rémunération variable

Pour les membres du personnel n'appartenant pas au Personnel Identifié et pour le Personnel Identifié dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation demeure inférieure au seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, ladite rémunération variable devient acquise.

Pour le Personnel Identifié, hors responsables des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable déterminée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prendra une forme numéraire indexée sur des indicateurs permettant de vérifier l'alignement des intérêts du Personnel Identifié et des investisseurs.

Pour le Personnel Identifié assumant la responsabilité des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prend une forme numéraire fixe.

Une mesure de simplification opérationnelle pourra mise en œuvre relativement à l'indexation des tranches de rémunération variable à percevoir, selon la situation de chaque membre du Personnel Identifié.

Dans tous les cas toute rémunération variable ne sera versée que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.

Le Personnel Identifié est tenu de s'engager à ne pas utiliser de stratégies de couverture personnelle ou d'assurances liées à leur rémunération ou à leurs responsabilités pour contrecarrer l'incidence des dispositions précédentes. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la réglementation et de la présente politique.

#### 6. Principe de proportionnalité

Conformément à la réglementation en vigueur, il est précisé que le dispositif mentionné à l'article 5 trouve à s'appliquer uniquement aux membres du Personnel Identifié dont la rémunération variable excède un seuil fixé par la direction générale.

#### 7. Rémunération variable garantie

La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

## SYCOMORE PARTNERS

Montant total des rémunérations fixes de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 6 532 727 €  
Montant total des rémunérations variables de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 2 732 000 €  
Nombre de bénéficiaires : 71, dont 34 de la catégorie Personnel Identifié  
Montant total des rémunérations fixes et variables du Personnel Identifié : 6 713 060 €

Les montants indiqués couvrent l'ensemble des activités de la société de gestion pour l'année 2024.  
NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

\* \* \*  
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT S.A.  
14, avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél. : 01.44.40.16.00  
Fax : 01.44.40.16.01  
E-mail : [info@sycomore-am.com](mailto:info@sycomore-am.com)

## Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : SYCOMORE PARTNERS  
 Identifiant d'entité juridique : 9695 00QXA6GRSG7W52 29  
 Date de publication : 21/05/2025

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 41% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Tel qu'indiqué dans le prospectus, le fonds vise réaliser une performance significative sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans, par une sélection rigoureuse d'actions européennes et internationales intégrant des critères ESG contraignants, associée à une variation opportuniste et discrétionnaire de l'exposition du portefeuille aux marchés d'actions.

L'univers d'investissement du fonds est construit en appliquant deux filtres successifs, le premier relatif aux risques ESG et le second relatif à un champ d'opportunités ESG, de sorte que toute entreprise investie réponde cumulativement aux conditions suivantes :

- **Filtre d'exclusion des principaux risques ESG** : il a pour objectif d'exclure toute entreprise présentant des risques en matière de développement durable. Les risques identifiés regroupent les pratiques et performances extra-financières insuffisantes susceptibles de remettre en cause la compétitivité des entreprises. Une société est ainsi exclue si
  - Elle est impliquée dans des activités identifiées dans la politique d'exclusion de Sycomore AM[1] pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, ou
  - Elle est visée par une controverse de niveau 3/3[2], ou
  - Elle a obtenu une note SPICE[3] strictement inférieure à 2,5/5.
- **Filtre de sélection des principales opportunités ESG** : il a pour objectif de favoriser les entreprises présentant des opportunités de développement durable et répondant à au moins l'une des conditions suivantes :
  - Cumulativement :
    - Entreprises revendiquant une stratégie de transformation profonde en matière de développement durable (offre de produits ou services, ou évolution de ses pratiques). Le Fonds a pour vocation d'accompagner la transformation environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance de ces entreprises. Les axes d'amélioration identifiés par la société de gestion doivent être satisfaits dans un délai maximum de trois ans ; ET
    - Entreprises justifiant d'une notation SPICE supérieure ou égale à 2,5/5
  - Entreprises dotées d'une note SPICE supérieure ou égale à 3,5/5
  - Entreprises qualifiées d'investissements durables au sens de SFDR, tel qu'explicité dans ce document

**En complément**, le Fonds s'engage à investir au moins 1% de son actif net dans des investissements durables, ayant soit un objectif environnemental, soit un objectif social.

A la fin de la période de référence, le Fonds remplissait l'intégralité des critères susmentionnés, dont les éléments chiffrés sont présentés à la page suivante.

[1] <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1502266784>

[2] Ibid

[3] SPICE est un acronyme pour Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment. Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. Le cadre d'analyse inclut 90 critères à partir desquels une note de 1 à 5 est attribuée à chaque lettre de SPICE. Ces cinq scores sont pondérés selon la matérialité des impacts de l'entreprise. Plus d'informations sur l'outil sur le site internet de Sycomore AM : SPICE est un acronyme pour Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment. Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et

services qu'elle délivre. Le cadre d'analyse inclut 90 critères à partir desquels une note de 1 à 5 est attribuée à chaque lettre de SPICE. Ces cinq scores sont pondérés selon la matérialité des impacts de l'entreprise. Plus d'informations sur l'outil sur le site internet de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1329406490>

## ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les principales métriques de performance en matière de durabilité affichaient en 2024:

- Note SPICE moyenne pondérée de 3,6/5 pour le portefeuille : cette performance reflète l'exposition du fonds à des sociétés associées à des pratiques ESG leur valant une notation supérieure à 3/5 (sur une échelle de 1/5 à 5/5), seuil minimum pour intégrer l'univers d'investissement du fonds pour les positions acheteuses,
- NEC moyenne pondérée de 9%, même niveau que l'impact environnemental moyen généré pour remplir une fonction donnée telle que se nourrir, se déplacer, se loger, se chauffer, se vêtir, etc...
- Contribution sociétale de +39%, portée par l'impact sociétal positif de certains secteurs clés comme la santé, l'éducation ou les télécommunications.

## ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2023, ces mêmes indicateurs valaient:

- Note SPICE moyenne pondérée à 3,5/5
- NEC à 9%,
- Contribution Sociétale à +25%.

## ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables réalisés par le fonds ont contribué :

- A un objectif environnemental à travers une contribution environnementale nette (NEC) supérieure à 10%. 6% de l'actif net du fonds a été identifié comme contributif par ce moyen
- A un objectif social, 24% de l'actif net du fonds, parmi les entreprises qui n'ont pas contribué à un objectif environnemental, ayant été identifié comme contributif par ce moyen, à travers :
  - Une Contribution sociétale des produits et services supérieure ou égale à +30%, contribuant ainsi positivement aux défis sociétaux identifiés par les Objectifs de Développement Durable des Nations unies.
  - L'une au moins des deux métriques suivantes, qui répondent aux enjeux de l'ODD 8 (« Promouvoir une croissance économique soutenue, globale et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ») :
    - Note the Good Jobs Rating[5] ≥ 55/100
    - Note environnement Happy@Work[6] ≥ 4.5/5

[5] <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/637429552>

[6] Intégré au pilier "People" de SPICE ; plus de détails : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1329406490>

## ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Quatre filtres sont déployés pour éviter l'apparition de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.

Les entreprises ciblées par au moins l'un des critères ci-dessous ne sont pas considérées comme des investissements durables par la société de gestion :

- Les entreprises ciblées par la politique d'exclusion ISR de la société de gestion : certaines activités sont ciblées pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, tels que défini et révisé annuellement dans la politique de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR ; applicable à tous les OPCVM, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR) tels que la violation des violations de droits fondamentaux, les armes controversées et nucléaires, les armes et munitions conventionnelles, le charbon thermique, le tabac, les pesticides, la pornographie, la production d'énergie à forte intensité carbone, le pétrole et le gaz.
- Les entreprises visées par une controverse de niveau 3/3 : identifiées sur la base de l'analyse approfondie des controverses par la société de gestion. -3 correspond à la classification de controverse la plus sévère : ces entreprises sont considérées comme enfreignant l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
- Les entreprises associées à une notation SPICE strictement inférieure à 3/5 : La méthodologie SPICE, à travers ses 90 critères, porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité listés dans la norme technique réglementaire. Une faible note, inférieure à 3/5, indique une performance en matière de durabilité médiocre portant sur un type au moins d'incidence négative sur les facteurs de durabilité.
- Les entreprises identifiées lors que l'application de la politique relative aux principales incidences négatives (Politique « PAI ») de Sycomore AM : elle vise à identifier davantage de risques d'incidence négative sur les facteurs de durabilité, via les principaux indicateurs d'incidence négative (« indicateurs PAI »[7]) listés dans le tableau 1 de l'annexe I de l'acte délégué 2022/1288. Les sociétés visées par les critères relatifs aux émissions de GES, à la biodiversité, à l'eau, aux déchets, à l'égalité des sexes, aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou aux armes controversées, ne seront pas considérées comme « durables » au sens de SFDR.

[7] <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1725290979>

## ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont prises en considération à deux niveaux :

1. Pour les investissements durables uniquement : la politique PAI mentionnées précédemment, qui s'appuie en particulier sur les indicateurs PAI figurant au tableau 1 de l'annexe I
2. Pour l'ensemble des investissements du produit financier : Le cadre d'analyse SPICE passe en revue tous les enjeux visés par les indicateurs PAI, avec la capacité d'exploiter ces indicateurs pour alimenter la revue

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales,

sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

1 — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le développement du cadre d'analyse SPICE de Sycomore AM, ainsi que sa politique d'exclusion, se sont inspirés des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes de l'Organisation Internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

L'analyse fondamentale d'une entreprise exige systématiquement d'examiner les relations avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale a été construite afin d'identifier les défis stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la direction et son niveau d'engagement, et les risques et opportunités auxquels fait face l'entreprise. Sycomore AM a par ailleurs défini sa Politique Droits Humains[8] conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Toutefois, les diligences réalisées afin de détecter d'éventuelles violations aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ne peuvent pas garantir leur absence avec certitude.

[8] La Politique Droits Humains de Sycomore AM est disponible ici : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1087821149>

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont prises en considération à deux niveaux :

- Pour les investissements durables uniquement : la politique PAI mentionnées précédemment, qui s'appuie en particulier sur les indicateurs PAI figurant au tableau 1 de l'annexe I
- Pour l'ensemble des investissements du produit financier : Le cadre d'analyse SPICE passe en revue tous les enjeux visés par les indicateurs PAI, avec la capacité d'exploiter ces indicateurs pour alimenter la revue



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

# SYCOMORE PARTNERS

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

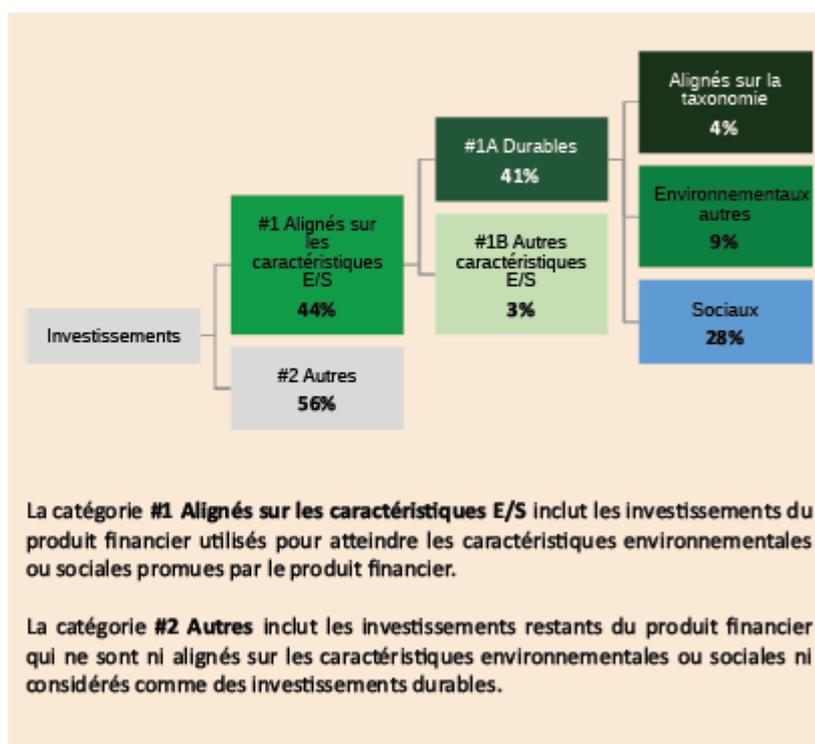
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Santander	Financials	3.35	SPAIN
Edp	Utilities	2.86	PORTUGAL
RCI Banque	Consumer Discretionary	0.89	FRANCE
Assa Abloy	Industrials	0.73	SWEDEN
Novartis	Health Care	0.63	SWITZERLAND
Roche	Health Care	0.58	SWITZERLAND
Munich Reinsurance	Financials	0.55	GERMANY
Danone	Consumer Staples	0.50	FRANCE
Intesa Sanpaolo	Financials	0.44	ITALY
Deutsche Telekom AG	Communication Services	0.40	GERMANY
Vonovia	Consumer Staples	0.50	FRANCE
Relx	Industrials	0.33	NETHERLANDS
Clean Harbors	Industrials	0.29	UNITED STATES
ASML	Information Technology	0.29	NETHERLANDS



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Sector	%
Financials	4.62
Utilities	3.19
Industrials	2.08
Health Care	1.48
Consumer Discretionary	1.47
Information Technology	1.31
Consumer Staples	0.69
Communication Services	0.60
Real Estate	0.33
Materials	0.21

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

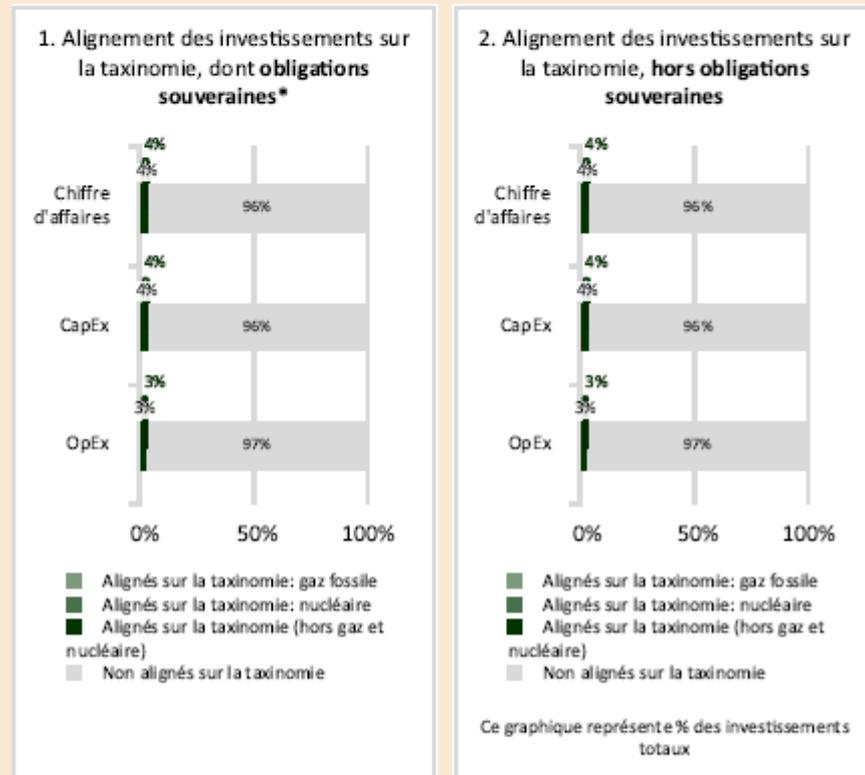
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la **taxinomie** sont exprimés en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Source: Données estimés MSCI

Couverture:

Chiffres d'affaires: 100%

Capex: 46%

Opex: 46%

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de fournir ce chiffre.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a diminué de 7% à 4% comparé au dernier exercice.

les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



## Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE représente 9%.



## Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

28% des investissements du portefeuille étaient des investissements durables avec un objectif social.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

56% des investissements étaient de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de produits dérivés conservés à des fins de liquidité.

Par définition, ces investissements ne sont pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la vie de n'importe quel investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex ante* (avant l'investissement dans une entreprise) : chaque investissement doit répondre aux critères fixés par le fonds.
- Sur une base continue pendant la période de détention et *ex post* (après désinvestissement) :
  - Les analyses sont mises à jour périodiquement au gré des événements liés à l'entreprise. Les controverses par exemple, sont examinées sur un pas de temps quotidien. N'importe quel événement remettant en cause l'éligibilité de l'entreprise aux critères d'investissement du fonds, ou qui entrerait dans le champ de la politique d'exclusion applicable au fonds, générerait des actes de gestion, pouvant aller jusqu'au désinvestissement complet, en conformité avec les procédures internes de Sycomore AM.
  - L'engagement et l'exercice des droits de vote au cours de la détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. L'engagement du fonds consiste à :
    - Dialoguer avec les entreprises en portefeuille pour bien comprendre leurs enjeux ESG ;
    - Encourager les sociétés à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
    - Suite à une controverse, inciter la société à être transparente et prendre des mesures correctives ;
    - Au cas par cas, participer à des initiatives d'engagement collaboratif ;

- A travers l'exercice de des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Le fonds a sous-performé l'indice de référence large.



**SYCOMORE PARTNERS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**SYCOMORE PARTNERS**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT  
14, avenue Hoche  
75008 PARIS

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SYCOMORE PARTNERS relatifs à l'exercice de 9 mois clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/03/2024 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



**SYCOMORE PARTNERS**

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



**SYCOMORE PARTNERS**

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2025.04.30 16:47:18 +0200



## Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-
<b>Titres financiers</b>	-
<b>Actions et valeurs assimilées (A) (*)</b>	<b>202,833,512.73</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	202,833,512.73
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations convertibles en actions (B) (*)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C) (*)</b>	<b>1,938,900.00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1,938,900.00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>9,095,060.00</b>
OPCVM	9,095,060.00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
<b>Dépôts (F)</b>	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>2,024,507.93</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Prêts (I)</b>	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-
Loans	-
Autres	-
<b>Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>215,891,980.66</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>968,772.10</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>8,101,016.05</b>
<b>Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>9,069,788.15</b>
<b>TOTAL ACTIF I+II</b>	<b>224,961,768.81</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	-
Capital	229,026,883.89
Report à nouveau sur revenu net	514,123.38
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	385,948.04
Résultat net de l'exercice	-7,979,975.74
Capitaux propres I :	221,946,979.57
Passifs de financement II	-
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>221,946,979.57</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	-
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	486,270.00
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>486,270.00</b>
<b>Autres passifs :</b>	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2,264,615.75
Concours bancaires	263,903.49
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>2,528,519.24</b>
<b>TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV</b>	<b>224,961,768.81</b>

## Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	-
<b>Produits sur opérations financières</b>	-
Produits sur actions	6,374,177.07
Produits sur obligations	151,308.50
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	333,691.51
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>6,859,177.08</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-41,754.56
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-41,754.56</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>6,817,422.52</b>
<b>Autres produits :</b>	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres Charges :</b>	-
Frais de gestion de la société de gestion	-1,137,840.29
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-1,137,840.29</b>
<b>Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B</b>	<b>5,679,582.23</b>

# SYCOMORE PARTNERS

<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-647,573.96</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C + D</b>	<b>5,032,008.27</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	<b>-</b>
Plus et moins-values réalisées	-5,721,690.94
Frais de transactions externes et frais de cession	-678,933.59
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>-6,400,624.53</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>37,487.94</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>-6,363,136.59</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	<b>-</b>
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-7,540,554.74
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G</b>	<b>-7,540,554.74</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>891,707.32</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>-6,648,847.42</b>
<b>Acomptes :</b>	<b>-</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>-7,979,975.74</b>

## STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

### OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'indice composite 50% STOXX Europe 600 Net Total Return + 50% €STR capitalisé, sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans, par une sélection rigoureuse d'actions européennes et internationales intégrant des critères ESG contraignants, associée à une variation discrétionnaire de l'exposition du portefeuille aux marchés d'actions, en fonction des opportunités de marché. Cet objectif est apprécié net de frais.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

## Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe IB (Devise: EUR)

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	1,712.82	1,707.20	1,762.50	1,784.89	<b>1,723.58</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	56,608.69	48,096.08	25,190.90	13,027.73	<b>6,332.98</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	33,049.8493	28,172.4652	14,292.6733	7,298.8580	<b>3,674.3059</b>

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
<b>Date de mise en paiement</b>					
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenus nets</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>					
Parts C	-211.81	66.13	-66.49	7.21	<b>-49.47</b>
<b>Capitalisation unitaire sur revenus</b>					
Parts C	18.01	42.27	32.50	37.84	<b>39.61</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE PARTNERS

## Catégorie de classe P (Devise: EUR)

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	1,452.03	1,429.05	1,457.28	1,458.23	<b>1,394.63</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	142,213.42	100,600.70	88,918.65	73,776.39	<b>57,804.10</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	97,940.8849	70,396.5631	61,016.6581	50,592.7922	<b>41,447.4777</b>

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenus nets</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>					
Parts C	-180.88	55.90	-55.41	6.00	<b>-40.08</b>
<b>Capitalisation unitaire sur revenus</b>					
Parts C	-0.20	17.22	9.98	14.10	<b>18.35</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE PARTNERS

## Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	1,621.77	1,607.70	1,650.38	1,661.54	<b>1,598.16</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	33,642.87	24,615.82	21,163.96	15,496.22	<b>12,449.34</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	20,744.5260	15,311.1700	12,823.6723	9,326.3660	<b>7,789.7558</b>

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenus nets</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>					
Parts C	-201.26	62.54	-62.48	6.77	<b>-45.89</b>
<b>Capitalisation unitaire sur revenus</b>					
Parts C	8.46	31.08	21.68	25.84	<b>30.27</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE PARTNERS

## Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	1,805.17	1,808.53	1,877.30	1,911.81	<b>1,853.29</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	12,375.01	11,879.55	7,025.15	7,983.06	<b>3,222.92</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	6,855.2855	6,568.5937	3,742.1437	4,175.6508	<b>1,739.0266</b>

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenus nets</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>					
Parts C	-222.49	69.76	-70.58	7.65	<b>-53.19</b>
<b>Capitalisation unitaire sur revenus</b>					
Parts C	28.01	54.20	44.03	50.73	<b>49.88</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE PARTNERS

## Catégorie de classe IBD (Devise: EUR)

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts D	1,571.87	1,550.50	1,582.43	1,602.54	<b>1,547.48</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	17,609.17	15,401.82	10,300.66	9,658.57	<b>9,349.35</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts D	11,202.6523	9,933.4049	6,509.3518	6,027.0294	<b>6,041.6300</b>

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenus nets</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	16.90	17.00	51.14	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>					
Parts D	-196.05	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur revenus</b>					
Parts D	-	-	-	-	-

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Catégorie de classe R USD (Devise: USD)

31/03/2021

<b>Valeur liquidative (en USD)</b>	
Parts C	113.85
<b>Actif net (en k EUR)</b>	82.34
<b>Nombre de titres</b>	
Parts C	850.0036

**Date de mise en paiement** 31/03/2021

<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes</b>	-
(y compris les acomptes) (en USD)	

<b>Distribution unitaire sur revenus nets</b>	-
(y compris les acomptes) (en USD)	

<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)</b>	-
personnes physiques (en USD)	

<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>	
Parts C	-12.02

<b>Capitalisation unitaire sur revenus</b>	
Parts C	0.50

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE PARTNERS

## Catégorie de classe AD (Devise: EUR)

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts D	99.72	98.21	98.83	98.21	<b>92.90</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	238.22	191.02	168.15	130.40	<b>90.04</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts D	2,388.9242	1,944.9054	1,701.3027	1,327.7254	<b>969.0881</b>

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenus nets</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	0.44	1.70	1.17	1.44	<b>1.61</b>
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>					
Parts D	-12.43	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur revenus</b>					
Parts D	-	-	-	-	-

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Catégorie de classe MF (Devise: EUR)

	28/03/2024	31/12/2024
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>		
Parts D	102.39	<b>98.89</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	144,879.74	<b>122,009.24</b>
<b>Nombre de titres</b>		
Parts D	1,414,868.1273	<b>1,233,691.9861</b>

	28/03/2024	31/12/2024
<b>Date de mise en paiement</b>	28/03/2024	31/12/2024
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenus nets</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	0.40	<b>2.69</b>
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>		
Parts D	-0.72	<b>-2.83</b>
<b>Capitalisation unitaire sur revenus</b>		
Parts D	-	-

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE PARTNERS

## Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	1,736.00	1,729.61	1,790.78	1,818.87	<b>1,759.96</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	46,621.87	41,286.90	11,996.14	11,897.81	<b>10,689.01</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	26,855.7835	23,870.5144	6,698.8184	6,541.3015	<b>6,073.4083</b>

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenus nets</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes</b>					
Parts C	-214.30	67.03	-67.44	7.31	<b>-50.51</b>
<b>Capitalisation unitaire sur revenus</b>					
Parts C	22.82	42.18	37.79	43.68	<b>44.09</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

### **Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)**

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### **Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice**

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 9 mois.

# SYCOMORE PARTNERS

## Synthèse de l'offre de gestion

Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Valeur liquidative d'origine	Minimum de souscription
X	FR0010582262	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	100€	100€
I	FR0010601898	Capitalisation	EUR	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).	100€	100€

## SYCOMORE PARTNERS

IB	FR0012365013	Capitalisation	EUR	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/ 39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).	100€	Néant
R	FR0010601906	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	100€	100€
P	FR0010738120	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	100€	Néant

## SYCOMORE PARTNERS

IBD	FR0012758779	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/ 39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).	100€	100€
AD	FR0013167251	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Tous souscripteurs	100€	100€
MF	FR001400EUT9	Distribution	EUR	OPC nourriciers du FCP	100€	Néant

### Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

#### **Valeurs mobilières**

**Les titres cotés** : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

**Les O.P.C.** : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

**Les titres de créances et assimilés négociables** qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

**Les EMTN** font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

## **Instruments financiers à terme et conditionnels**

**Futures** : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

**Options** : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

**Options OTC** : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

## **Swaps de taux :**

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

**Swaps structurés** (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

**Les CFD** sont valorisés sur la base du cours de clôture jour du titre sous-jacent.

L'évaluation hors bilan des CFD est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

## **Mécanisme de plafonnement des rachats (ou « gate ») :**

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion peut décider, à titre provisoire, un plafonnement des rachats (ci-après la « Décision de Plafonnement »), si des circonstances exceptionnelles l'exigent et que l'intérêt des porteurs le commande, afin d'éviter qu'un déséquilibre entre les demandes de rachats et l'actif net du fonds ne lui permette pas d'honorer ces demandes dans des conditions préservant l'intérêt des porteurs et leur égalité de traitement.

La Décision de Plafonnement s'applique dans les conditions ci-après :

### Description de la méthode retenue

La Décision de Plafonnement peut être prise si, à une date de centralisation des souscriptions donnée (ci-après la « Date de Centralisation Affectée »), la différence entre la part d'actifs du fonds dont le rachat est demandé (ci-après le « Pourcentage des Rachats ») et la part d'actifs du fonds dont la souscription est demandée (ci-après le « Pourcentage des Souscriptions ») est positive et représente plus de 5% du total de l'actif net constaté à l'issue de la dernière date de calcul de la valeur liquidative.

# SYCOMORE PARTNERS

Lorsque les demandes de rachats excèdent le seuil de déclenchement de la gate, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats au-delà du seuil de plafonnement de 5%, et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat. Une telle décision repose sur une appréciation de la situation du portefeuille en termes de risques de marché, de risque de liquidité, et de capacité à perpétuer la stratégie d'investissement du fonds dans l'intérêt des porteurs. Par exemple, en l'absence de souscriptions, si les demandes totales de rachats des parts du fonds sont de 10% alors que le seuil de déclenchement de la gate est fixé à 5% de l'actif net, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7,5% de l'actif net (et donc exécuter 75% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Le plafonnement des rachats ne pourra dépasser 20 occurrences (valeurs liquidatives) sur 3 mois ; soit une durée estimée de maximum 1 mois en cas d'occurrences successives.

## Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés (DIC).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème								
		X	I	IB	IBD	R	P	AD	MF	
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services (1)	Portion de l'actif net investie en actions et instruments assimilés	Taux annuel TTC maximum								
		0.05%	0.50%	1.00%		2.00%		Néant		
	Actif net	Taux annuel TTC maximum								
		Néant					1.80%	1.30%	Néant	
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant								
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	10 euros TTC maximum sur les OPC								
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC au-delà de l'indice composite 50% STOXX Europe 600 Net Total Return + 50% €STER capitalisé, avec High Water Mark							Néant	

(1) Commissariat aux comptes, dépositaire, centralisation, gestion comptable, distribution, frais juridiques, ...

Sauf précision contraire les taux et barèmes affichés sont communs à toutes les catégories de parts.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

**Commission de surperformance** : A compter du 1er avril 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

### Méthode de calcul

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif d'un OPC fictif, réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel, à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

### Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Si, à l'intérieur de cette première période de 5 ans, une autre année de sous-performance a eu lieu et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.<sup>1</sup>

## Période d'observation

La période d'observation est adossée à l'exercice comptable du Fonds, sauf exercice comptable exceptionnel inférieur à douze mois.

- Première période d'observation : du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 ;
- Compte tenu de l'exercice exceptionnel du Fonds du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024 et dès lors qu'une commission de surperformance ne peut être prélevée sur la base d'une période d'observation inférieure à douze mois, une période d'observation exceptionnelle de vingt-et-un mois aura lieu du 1er avril 2024 au 31 décembre 2025 ;
- A compter du 1er janvier 2026, la période d'observation s'entend du 1er janvier de l'année concernée au 31 décembre de l'année concernée.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est inférieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au cours des exercices précédents. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est (i) en surperformance sur la période d'observation et (ii) la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au cours des exercices précédents. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

## Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que l'actif net du Fonds est supérieur à celui de l'OPC fictif sur la période d'observation et que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au cours des exercices précédents, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

## Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est alignée sur la période d'observation et ne peut être inférieure à douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30 mars 2023.

*1 Chaque période d'observation dure douze mois, correspondant à l'exercice comptable du Fonds. Un exercice exceptionnel inférieur à douze mois ayant lieu du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024 (lié au changement d'exercice comptable du Fonds de mars à décembre) et dès lors qu'une commission de surperformance ne peut être prélevée sur la base d'une période d'observation inférieure à douze mois, une période d'observation exceptionnelle de vingt-et-un mois s'ouvrira du 1er avril 2024 au 31 décembre 2025. En conséquence, la période de référence pourra aller au-delà de cinq années si une sous-performance est enregistrée sur la prochaine période d'observation de vingt-et-un mois et qu'elle n'est pas compensée lors des quatre exercices suivants.*

## **Frais de recherche**

Néant

## **Rétrocession de frais de gestion**

Néant

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables

#### Affectation des revenus nets

- Pour la part P : Capitalisation
- Pour la part R : Capitalisation
- Pour la part X : Capitalisation
- Pour la part I : Capitalisation
- Pour la part IB : Capitalisation
- Pour la part IBD : Capitalisation et/ou distribution
- Pour la part AD : Capitalisation et/ou distribution
- Pour la part MF : Distribution

#### Affectation des plus-values nettes réalisées

- Pour la part P : Capitalisation
- Pour la part R : Capitalisation
- Pour la part X : Capitalisation
- Pour la part I : Capitalisation
- Pour la part IB : Capitalisation
- Pour la part IBD : Capitalisation et/ou Distribution
- Pour la part AD : Capitalisation et/ou Distribution
- Pour la part MF : Distribution

## Changements affectant le fonds

A compter du 31/12/2024 : Changement de date de clôture de fin d'exercice : 31/12/2024 au lieu de 28/03/2025

## Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

### Exposition directe aux marchés de crédit

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la deuxième meilleure note Long Terme est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation (S&P, Moody's et Fitch)

S'il n'existe pas de note long terme, la deuxième meilleure note Court Terme est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. (S&P, Moody's et Fitch)

S'il n'existe qu'une seule notation, celle-ci sera retenue.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

## Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>276,849,924.81</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) <sup>1</sup>	12,272,001.04
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-58,388,926.96
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	5,679,582.23
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-6,400,624.53
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-7,540,554.74
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-524,422.28
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes <sup>2</sup>	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes <sup>2</sup>	-
Autres éléments	-
<b>Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>221,946,979.57</b>

<sup>1</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

<sup>2</sup> Rubrique Spécifique aux MMF.

## Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2024
<b>Emissions et rachats pendant l'exercice comptable</b>	<b>Nombre de titres</b>
<b>Catégorie de classe IB (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	3,624.5521
<b>Catégorie de classe P (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	1,220.3838
Nombre de titres rachetés	10,365.6983
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	108.8370
Nombre de titres rachetés	1,645.4472
<b>Catégorie de classe X (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	2,436.6242
<b>Catégorie de classe IBD (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	23.6006
Nombre de titres rachetés	9.0000
<b>Catégorie de classe AD (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	22.3627
Nombre de titres rachetés	381.0000
<b>Catégorie de classe MF (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	82,123.0000
Nombre de titres rachetés	263,299.1412
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>	
Nombre de titres émis	1,099.6233
Nombre de titres rachetés	1,567.5165
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocedées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocedées	-

## Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0010582262	X	Capitalisation	EUR	3,222,921.62	1,739.0266	1,853.29
FR0010601898	I	Capitalisation	EUR	10,689,006.56	6,073.4083	1,759.96
FR0010601906	R	Capitalisation	EUR	12,449,344.81	7,789.7558	1,598.16
FR0010738120	P	Capitalisation	EUR	57,804,097.90	41,447.4777	1,394.63
FR0012365013	IB	Capitalisation	EUR	6,332,982.05	3,674.3059	1,723.58
FR0012758779 *	IBD	Distribution	EUR	9,349,348.62	6,041.6300	1,547.48
FR0013167251 **	AD	Distribution	EUR	90,036.10	969.0881	92.90
FR001400EUT9	MF	Distribution	EUR	122,009,241.91	1,233,691.9861	98.89

\* Capitalisation et/ou distribution

\*\* Capitalisation et/ou distribution

## Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		NL	DE	IT	FR	US
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	202,833.51	65,309.28	26,339.51	22,732.75	22,579.56	13,986.79
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	16,285.37					
Options	-					
Swaps	105,498.26					
Autres instruments financiers	-					
<b>TOTAL</b>	<b>324,617.14</b>					

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

### Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	1,938.90	-	1,938.90	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8,101.02	-	-	-	8,101.02
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-263.90	-	-	-	-263.90
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
<b>TOTAL</b>		-	<b>1,938.90</b>	-	<b>7,837.11</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	1,938.90
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8,101.02	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-263.90	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7,837.11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,938.90</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	USD	CHF	SEK	DKK
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	20,766.92	12,018.85	7,326.59	2,768.17
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Créances	507.39	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-263.90	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures	9,744.83	-	-	-
Options	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>30,755.24</b>	<b>12,018.85</b>	<b>7,326.59</b>	<b>2,768.17</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1,938.90	1,938.90	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors Bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>1,938.90</b>	<b>1,938.90</b>	<b>-</b>

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe « Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe » qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	1,538.24	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
<b>OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		2,054.00
Dépôt de garantie espèces reçue		-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
<b>TOTAL</b>						-

L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

## Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2024
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	457,473.00
Déposit autres devises	500,880.39
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	3,905.19
Coupons à recevoir	6,513.52
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>968,772.10</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	2,054,000.00
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	112,617.80
Autres créditeurs divers	97,997.95
Provision pour risque des liquidités de marché	-
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>2,264,615.75</b>

## Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
<b>Catégorie de classe IB (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	36,983.21	0.03
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe P (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	919,086.94	0.46
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	115,169.51	0.19
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe X (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,262.89	0.01
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe IBD (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	39,337.43	0.28
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe AD (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,066.81	0.10
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe MF (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	24,933.50	0.03
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	-

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	-

## Autres informations

	Exercice 31/12/2024
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	9,095,060.00
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

## Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe IB (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	-
Revenus nets	145,573.30
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>145,573.30</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	145,573.30
<b>Total</b>	<b>145,573.30</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	-181,801.57
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values</b>	<b>-181,801.57</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-181,801.57
<b>Total</b>	<b>-181,801.57</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

## Catégorie de classe P (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	-
Revenus nets	760,938.18
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>760,938.18</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	760,938.18
<b>Total</b>	<b>760,938.18</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1,661,591.78
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values</b>	<b>-1,661,591.78</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-1,661,591.78
<b>Total</b>	<b>-1,661,591.78</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

## Catégorie de classe R (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	<b>Exercice 31/12/2024</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	-
Revenus nets	235,836.60
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>235,836.60</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	235,836.60
<b>Total</b>	<b>235,836.60</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	-357,503.88
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values</b>	<b>-357,503.88</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-357,503.88
<b>Total</b>	<b>-357,503.88</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

## Catégorie de classe X (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	<b>Exercice 31/12/2024</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	-
Revenus nets	86,745.23
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>86,745.23</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	86,745.23
<b>Total</b>	<b>86,745.23</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	-92,499.89
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values</b>	<b>-92,499.89</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-92,499.89
<b>Total</b>	<b>-92,499.89</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

## Catégorie de classe IBD (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	<b>Exercice 31/12/2024</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	513,286.72
Revenus nets	214,909.73
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>728,196.45</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	728,196.45
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>728,196.45</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	379,763.12
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	-268,392.04
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values</b>	<b>111,371.08</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	111,371.08
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>111,371.08</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

## Catégorie de classe AD (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	<b>Exercice 31/12/2024</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	7.73
Revenus nets	1,558.37
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1,566.10</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	1,560.23
Report à nouveau du revenu de l'exercice	5.87
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>1,566.10</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	969.0881
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1.61
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	6,184.92
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	-2,559.44
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values</b>	<b>3,625.48</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	3,625.48
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>3,625.48</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

## Catégorie de classe MF (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	<b>Exercice 31/12/2024</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	828.93
Revenus nets	3,318,621.46
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>3,319,450.39</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	3,318,631.44
Report à nouveau du revenu de l'exercice	818.95
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>3,319,450.39</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	1,233,691.9861
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2.69
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	-3,491,974.35
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values</b>	<b>-3,491,974.35</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-3,491,974.35
<b>Total</b>	<b>-3,491,974.35</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

## Catégorie de classe I (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	<b>Exercice 31/12/2024</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	-
Revenus nets	267,825.40
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>267,825.40</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	267,825.40
<b>Total</b>	<b>267,825.40</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	-306,813.64
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values</b>	<b>-306,813.64</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-306,813.64
<b>Total</b>	<b>-306,813.64</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>202,833,512.73</b>	<b>91.39</b>
<b>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>202,833,512.73</b>	<b>91.39</b>
ALLIANZ SE-REG Assurances	34,349.00	295.90	EUR	10,163,869.10	4.58
ARCADIS NV Construction et matériaux de construction	26,707.00	58.80	EUR	1,570,371.60	0.71
ASML HOLDING NV Electrique - Electronique	29,278.00	678.70	EUR	19,870,978.60	8.95
ASSA ABLOY AB-B Electrique - Electronique	256,509.00	326.80	SEK	7,326,586.65	3.30
BANCO SANTANDER SA Banques et assurances	1,317,690.00	4.46	EUR	5,882,827.01	2.65
BNP PARIBAS Banques et assurances	102,524.00	59.22	EUR	6,071,471.28	2.74
BRUNELLO CUCINELLI SPA Distribution - Commerce	18,202.00	105.40	EUR	1,918,490.80	0.86
CLEAN HARBORS INC Services divers	13,177.00	230.14	USD	2,928,589.84	1.32
CREDIT AGRICOLE SA Banques et assurances	714,345.00	13.29	EUR	9,493,645.05	4.28
DANONE Biens de consommation	77,441.00	65.12	EUR	5,042,957.92	2.27
DARLING INGREDIENTS INC Agriculture	55,444.00	33.69	USD	1,803,870.94	0.81
DELONGHI SPA Distribution - Commerce	63,452.00	30.12	EUR	1,911,174.24	0.86
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG Télécommunication	139,464.00	28.89	EUR	4,029,114.96	1.82
E.ON SE Distribution Energie	297,974.00	11.24	EUR	3,350,717.63	1.51
EDP Distribution Energie	1,319,865.00	3.09	EUR	4,079,702.72	1.84
EURONEXT NV - W/I Autres organismes de credit	160,329.00	108.30	EUR	17,363,630.70	7.82
FERRARI NV Machines et Véhicules	23,649.00	412.40	EUR	9,752,847.60	4.39
FINECOBANK SPA Banques et assurances	164,733.00	16.79	EUR	2,765,867.07	1.25
INTESA SANPAOLO Banques et assurances	1,144,684.00	3.86	EUR	4,421,914.29	1.99
KONINKLIJKE KPN NV Télécommunication	557,611.00	3.52	EUR	1,960,002.67	0.88

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
MICROSOFT CORP Ordinateurs logiciels	6,987.00	421.50	USD	2,844,056.49	1.28
MUENCHENER RUECKVER AG-REG Assurances	11,207.00	487.10	EUR	5,458,929.70	2.46
NORDEA BANK ABP Banques et assurances	928,547.00	10.50	EUR	9,749,743.50	4.39
NOVARTIS AG-REG Produits pharmaceutiques	66,105.00	88.70	CHF	6,248,083.01	2.82
NOVO NORDISK A/S-B Produits pharmaceutiques	33,071.00	624.20	DKK	2,768,167.65	1.25
NVIDIA CORP Electrique - Electronique	14,733.00	134.29	USD	1,910,665.93	0.86
PRYSMIAN SPA Valeurs industrielles diverses	31,827.00	61.66	EUR	1,962,452.82	0.88
RELX PLC Services divers	75,014.00	43.72	EUR	3,279,612.08	1.48
RENAULT SA Machines et Véhicules	41,902.00	47.05	EUR	1,971,489.10	0.89
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN Produits pharmaceutiques	21,196.00	255.50	CHF	5,770,768.82	2.60
SMURFIT WESTROCK PLC Industrie d'emballage et papier	40,784.00	53.86	USD	2,121,319.40	0.96
STELLANTIS NV Machines et Véhicules	1,110,051.00	12.59	EUR	13,975,542.09	6.30
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR Electrique - Electronique	13,869.00	197.49	USD	2,645,088.18	1.19
UNITED RENTALS INC Services divers	2,466.00	704.44	USD	1,677,594.44	0.76
VONOVIA SE Immobilier et logement	113,809.00	29.32	EUR	3,336,879.88	1.50
WASTE CONNECTIONS INC Services divers	12,153.00	171.58	USD	2,013,724.52	0.91
WOLTERS KLUWER Services divers	65,890.00	160.40	EUR	10,568,756.00	4.76
WORKDAY INC-CLASS A Ordinateurs logiciels	11,325.00	258.03	USD	2,822,008.45	1.27
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				<b>1,938,900.00</b>	<b>0.87</b>
<b>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>1,938,900.00</b>	<b>0.87</b>
RENAULT 83-24/10/2049 FRN TP Machines et Véhicules	6,000.00	323.15	EUR	1,938,900.00	0.87
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>9,095,060.00</b>	<b>4.10</b>
<b>OPCVM</b>				<b>9,095,060.00</b>	<b>4.10</b>

## Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION ICA	6,000	98.26	EUR	589,542.00	0.27
SYCOMORE SELECTION MIDCAP X	9,800	867.91	EUR	8,505,518.00	3.83
<b>Instruments financiers à terme</b>				<b>1,538,237.93</b>	<b>0.69</b>
<b>Futures</b>				<b>-486,270.00</b>	<b>-0.22</b>
EURO STOXX 50 - FUTURE 21/03/2025	134.00	4,881.00	EUR	-136,270.00	-0.06
S&P 500 E-MINI FUTURE 21/03/2025	34.00	5,935.75	USD	-350,000.00	-0.16
<b>Appels de marge</b>				<b>486,270.00</b>	<b>0.22</b>
<b>Equity swaps</b>				<b>1,538,237.93</b>	<b>0.69</b>
EQS38	105,498,257.41	-	EUR	1,538,237.93	0.69
<b>Créances</b>				<b>968,772.10</b>	<b>0.44</b>
<b>Dettes</b>				<b>-2,264,615.75</b>	<b>-1.02</b>
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>7,837,112.56</b>	<b>3.53</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>221,946,979.57</b>	<b>100.00</b>

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

## Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
<b>Total</b>	-	-		-		-

\* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

# SYCOMORE PARTNERS

## Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

### Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Futures</b>				
EURO STOXX 50 - FUTURE 21/03/2025	134.00	-	-136,270.00	6,540,540.00
S&P 500 E-MINI FUTURE 21/03/2025	34.00	-	-350,000.00	9,744,833.41
<b>Sous total</b>		-	<b>-486,270.00</b>	<b>16,285,373.41</b>
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Swaps</b>				
EQS38	105,498,257.41	1,538,237.93	-	105,498,257.41
<b>Sous total</b>		<b>1,538,237.93</b>	-	<b>105,498,257.41</b>
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Total</b>		<b>1,538,237.93</b>	<b>-486,270.00</b>	<b>121,783,630.82</b>

### Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Futures</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

### Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Futures</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Swaps</b>				

## Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

### Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

### Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

### Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

## Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

### Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
<b>Futures</b>					
Sous total			-	-	-
<b>Options</b>					
Sous total			-	-	-
<b>Swaps</b>					
Sous total			-	-	-
<b>Autres instruments</b>					
Sous total			-	-	-
<b>Total</b>			-	-	-

## Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)</b>	213,867,472.73
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	1,051,967.93
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	-
<b>Autres actifs (+)</b>	9,556,058.15
<b>Autres passifs (-)</b>	2,528,519.24
<b>Passifs de financement (-)</b>	-
<b>TOTAL</b>	<b>221,946,979.57</b>

## ANNEXE

Le rapport annuel N-1 (format ancien plan comptable) est présenté en annexe conformément au Règlement ANC n°2022-03.



# **SYCOMORE PARTNERS**

Rapport annuel au 28 Mars 2024

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

## Bilan actif

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
<b>Immobilisations Nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>269,660,190.87</b>	<b>156,992,446.24</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>253,992,160.87</b>	<b>145,341,132.24</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	253,992,160.87	145,341,132.24
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>2,218,930.00</b>	<b>2,196,810.00</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	2,218,930.00	2,196,810.00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	<b>12,082,980.00</b>	<b>8,790,254.50</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	12,082,980.00	8,790,254.50
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>1,366,120.00</b>	<b>664,249.50</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1,366,120.00	664,249.50
Autres opérations	-	-
<b>Autres Actifs : Loans</b>	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>5,937,814.99</b>	<b>9,797,065.84</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5,937,814.99	9,797,065.84
<b>Comptes financiers</b>	<b>6,274,872.22</b>	<b>6,509,627.44</b>
Liquidités	6,274,872.22	6,509,627.44
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>281,872,878.08</b>	<b>173,299,139.52</b>

## Bilan passif

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	274,176,825.25	168,130,892.93
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	347,743.21	770,674.80
<b>Report à nouveau (a)</b>	308,231.87	140,506.18
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)</b>	-485,173.64	-6,242,713.73
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	2,502,298.12	1,964,247.13
<b>Total capitaux propres</b> (= Montant représentatif de l'actif net)	<b>276,849,924.81</b>	<b>164,763,607.31</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>4,568,777.74</b>	<b>677,209.59</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>4,568,777.74</b>	<b>677,209.59</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1,366,120.00	664,249.50
Autres opérations	3,202,657.74	12,960.09
<b>Dettes</b>	<b>454,175.53</b>	<b>7,828,461.13</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	454,175.53	7,828,461.13
<b>Comptes financiers</b>	-	<b>29,861.49</b>
Concours bancaires courants	-	29,861.49
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>281,872,878.08</b>	<b>173,299,139.52</b>

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-bilan

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Futures</b>		
vente EURO STOXX 50 - FUTURE 16/06/2023	-	16,404,850.00
vente EURO STOXX 50 - FUTURE 21/06/2024	42,024,850.00	-
<b>Engagements de gré à gré</b>		
<b>Swap de performance</b>		
achat TRS34	-	39,413,646.01
achat TRS35	97,848,499.13	-
<b>Autres engagements</b>		
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	4,476,873.14	5,587,531.23
Produits sur obligations et valeurs assimilées	140,777.00	132,328.00
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	27,855.39	2,711.78
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	438,693.75	94,420.51
<b>TOTAL I</b>	<b>5,084,199.28</b>	<b>5,816,991.52</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-5,771.05	-42,046.94
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-5,771.05</b>	<b>-42,046.94</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>5,078,428.23</b>	<b>5,774,944.58</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-1,885,679.10</b>	<b>-2,278,772.12</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>3,192,749.13</b>	<b>3,496,172.46</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>-690,451.01</b>	<b>-1,531,925.33</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	-	-
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>2,502,298.12</b>	<b>1,964,247.13</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour).

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

### Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Swaps de taux :

- Pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- Les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.  
L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Les CFD sont valorisés sur la base du cours de clôture jour du titre sous-jacent.  
L'évaluation hors bilan des CFD est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

#### Mécanisme de plafonnement des rachats (ou « gate ») :

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion peut décider, à titre provisoire, un plafonnement des rachats (ci-après la « Décision de Plafonnement »), si des circonstances exceptionnelles l'exigent et que l'intérêt des porteurs le commande, afin d'éviter qu'un déséquilibre entre les demandes de rachats et l'actif net du fonds ne lui permette pas d'honorer ces demandes dans des conditions préservant l'intérêt des porteurs et leur égalité de traitement.

La Décision de Plafonnement s'applique dans les conditions ci-après :

#### I. Description de la méthode retenue

La Décision de Plafonnement peut être prise si, à une date de centralisation des souscriptions donnée (ci-après la « Date de Centralisation Affectée »), la différence entre la part d'actifs du fonds dont le rachat est demandé (ci-après le « Pourcentage des Rachats ») et la part d'actifs du fonds dont la souscription est demandée (ci-après le « Pourcentage des Souscriptions ») est positive et représente plus de 5% du total de l'actif net constaté à l'issue de la dernière date de calcul de la valeur liquidative.

Lorsque les demandes de rachats excèdent le seuil de déclenchement de la *gate*, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats au-delà du seuil de plafonnement de 5%, et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat. Une telle décision repose sur une appréciation de la situation du portefeuille en termes de risques de marché, de risque de liquidité, et de capacité à perpétuer la stratégie d'investissement du fonds dans l'intérêt des porteurs. Par exemple, en l'absence de souscriptions, si les demandes totales de rachats des parts du fonds sont de 10% alors que le seuil de déclenchement de la *gate* est fixé à 5% de l'actif net, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7,5% de l'actif net (et donc exécuter 75% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Le plafonnement des rachats ne pourra dépasser 20 occurrences (valeurs liquidatives) sur 3 mois ; soit une durée estimée de maximum 1 mois en cas d'occurrences successives.

#### **Frais de fonctionnement et de gestion :**

- 0.05% TTC maximum pour la part X
- 0.50% TTC maximum pour la part I
- 1.00% TTC maximum pour la part IB
- 1.00% TTC maximum pour la part IBD
- 2.00% TTC maximum pour la part R

Ces dotations sont calculées sur la portion de l'actif net investie en actions et instruments assimilés.

- 1.80% TTC pour la part P
- 1.30% TTC pour la part AD

La dotation est calculée sur la base de l'actif net.

Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

#### **Frais de recherche**

Néant

## Commission de surperformance

15% TTC au-delà de l'indice composite 50% STOXX Europe 600 Net Total Return + 50% €STER capitalisé, avec High Water Mark

Sur la base de l'actif net.

A compter du 1er avril 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

### Méthode de calcul

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif d'un OPC fictif, réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel, à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

### Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Si, à l'intérieur de cette première période de 5 ans, une autre année de sous-performance a eu lieu et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

### Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au 1er avril 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est inférieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au cours des exercices précédents. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est (i) en surperformance sur la période d'observation et (ii) la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au cours des exercices précédents. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

### Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que l'actif net du Fonds est supérieur à celui de l'OPC fictif sur la période d'observation et que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au cours des exercices précédents, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

### Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30 mars 2023.

## Rétrocession de frais de gestion

Néant

## Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

## Affectation des résultats réalisés

Pour la part P : Capitalisation

Pour la part R : Capitalisation

Pour la part X : Capitalisation

Pour la part I : Capitalisation

Pour la part IB : Capitalisation

Pour la part IBD : Capitalisation et/ou distribution

Pour la part AD : Capitalisation et/ou distribution

Pour la part MF : Distribution

## Affectation des plus-values nettes réalisées

Pour la part P : Capitalisation

Pour la part R : Capitalisation

Pour la part X : Capitalisation

Pour la part I : Capitalisation

Pour la part IB: Capitalisation

Pour la part IBD : Capitalisation et/ou Distribution

Pour la part AD : Capitalisation et/ou Distribution

Pour la part MF : Distribution

## Changements affectant le fonds

22/01/24 : absorbe le FCP « Eres & Sycomore Partners » FR0013149960 (le fonds ERES & SYCOMORE PARTNERS est actuellement nourricier du fonds maître SYCOMORE PARTNERS).

22/06/23 : devient fonds maître du PSY009 SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES.

## Evolution de l'actif net

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
Actif net en début d'exercice	164,763,607.31	242,071,897.36
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	182,739,337.35	34,432,012.36
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-74,435,985.05	-114,627,054.67
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	47,086,577.41	37,689,130.49
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-28,307,518.64	-41,256,905.60
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1,781,030.00	1,899,246.20
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-19,732,771.79	-7,761,334.83
Frais de transaction	-1,468,944.71	-1,017,945.36
Différences de change	129,503.19	831,589.26
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	4,995,842.00	11,718,876.04
Différence d'estimation exercice N	10,970,469.08	5,974,623.89
Différence d'estimation exercice N-1	-5,974,623.89	5,744,252.15
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-3,891,568.15	-2,541,874.76
Différence d'estimation exercice N	-4,568,777.74	-677,209.59
Différence d'estimation exercice N-1	677,209.59	-1,864,665.17
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1,933.24	-170,201.64
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3,192,749.13	3,496,172.46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>276,849,924.81</b>	<b>164,763,607.31</b>

## Complément d'information 1

	Exercice 28/03/2024
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	12,082,980.00
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

## Complément d'information 2

	Exercice 28/03/2024	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
<b>Catégorie de classe IB (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis		30.6695
Nombre de titres rachetés		7,024.4848
<b>Catégorie de classe P (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis		4,282.3582
Nombre de titres rachetés		14,706.2241
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis		1,089.7287
Nombre de titres rachetés		4,587.0350
<b>Catégorie de classe X (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis		1,800.0000
Nombre de titres rachetés		1,366.4929
<b>Catégorie de classe IBD (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis		109.6776
Nombre de titres rachetés		592.0000
<b>Catégorie de classe AD (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis		28.4237
Nombre de titres rachetés		402.0010
<b>Catégorie de classe MF (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis		1,677,653.8245
Nombre de titres rachetés		262,785.6972
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis		1,947.8387
Nombre de titres rachetés		2,105.3556
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>	
Commissions de souscription acquises à l'OPC		-
Commissions de rachat acquises à l'OPC		-
Commissions de souscription perçues et rétrocedées		-
Commissions de rachat perçues et rétrocedées		-
<b>Frais de gestion</b>	<b>Montant (EUR)</b>	<b>% de l'actif net moyen</b>
<b>Catégorie de classe IB (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	131,930.66	0.59
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-

## Complément d'information 2

	Exercice 28/03/2024	
<b>Catégorie de classe P (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,446,117.36	1.79
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	211,041.91	1.18
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe X (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,510.80	0.03
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe IBD (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	58,548.10	0.59
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe AD (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,931.06	1.29
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe MF (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	33,599.21	0.29
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	-

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 28/03/2024
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	5,902,436.90
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	35,378.09
Coupons à recevoir	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>5,937,814.99</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	126,863.54
Autres créditeurs divers	327,311.99
Provision pour risque des liquidités de marché	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>454,175.53</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 28/03/2024
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	2,218,930.00
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	2,218,930.00
<b>Titres de créances</b>	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Autres actifs : Loans</b>	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	-
Actions	42,024,850.00
Autres	97,848,499.13
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	2,218,930.00	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	6,274,872.22
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	2,218,930.00
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6,274,872.22	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	GBP
<b>Actif</b>		
Dépôts	-	-
Actions et valeurs assimilées	6,491,993.08	613,907.00
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Titres d'OPC	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres actifs: Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Comptes financiers	-	-
<b>Passif</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes	-	-
Comptes financiers	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Opérations de couverture	-	-
Autres opérations	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

## Affectation des résultats

Catégorie de classe IB (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	276,253.47	464,528.84
<b>Total</b>	<b>276,253.47</b>	<b>464,528.84</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	276,253.47	464,528.84
<b>Total</b>	<b>276,253.47</b>	<b>464,528.84</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	52,636.76	-950,445.67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>52,636.76</b>	<b>-950,445.67</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	52,636.76	-950,445.67
<b>Total</b>	<b>52,636.76</b>	<b>-950,445.67</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe P (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	713,731.37	609,369.44
<b>Total</b>	<b>713,731.37</b>	<b>609,369.44</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	713,731.37	609,369.44
<b>Total</b>	<b>713,731.37</b>	<b>609,369.44</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	303,822.07	-3,381,536.61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>303,822.07</b>	<b>-3,381,536.61</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	303,822.07	-3,381,536.61
<b>Total</b>	<b>303,822.07</b>	<b>-3,381,536.61</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe R (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	241,074.64	278,030.89
<b>Total</b>	<b>241,074.64</b>	<b>278,030.89</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	241,074.64	278,030.89
<b>Total</b>	<b>241,074.64</b>	<b>278,030.89</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	63,227.51	-801,267.32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>63,227.51</b>	<b>-801,267.32</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	63,227.51	-801,267.32
<b>Total</b>	<b>63,227.51</b>	<b>-801,267.32</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe X (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	211,868.34	164,775.54
<b>Total</b>	<b>211,868.34</b>	<b>164,775.54</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	211,868.34	164,775.54
<b>Total</b>	<b>211,868.34</b>	<b>164,775.54</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	31,954.89	-264,135.08
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>31,954.89</b>	<b>-264,135.08</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	31,954.89	-264,135.08
<b>Total</b>	<b>31,954.89</b>	<b>-264,135.08</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe IBD (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	308,226.23	140,503.65
Résultat	204,810.81	192,388.88
<b>Total</b>	<b>513,037.04</b>	<b>332,892.53</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	332,888.25
Report à nouveau de l'exercice	513,037.04	4.28
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>513,037.04</b>	<b>332,892.53</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	6,027.0294	6,509.3518
Distribution unitaire	-	51.14
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	339,821.34	754,186.93
Plus et moins-values nettes de l'exercice	39,024.03	-387,170.89
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>378,845.37</b>	<b>367,016.04</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	378,845.37	367,016.04
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>378,845.37</b>	<b>367,016.04</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe AD (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	5.64	2.53
Résultat	1,916.86	1,995.27
<b>Total</b>	<b>1,922.50</b>	<b>1,997.80</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	1,911.92	1,990.52
Report à nouveau de l'exercice	10.58	7.28
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>1,922.50</b>	<b>1,997.80</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	1,327.7254	1,701.3027
Distribution unitaire	1.44	1.17
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	7,921.87	16,487.87
Plus et moins-values nettes de l'exercice	551.92	-6,337.04
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>8,473.79</b>	<b>10,150.83</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	8,473.79	10,150.83
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>8,473.79</b>	<b>10,150.83</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe MF (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	<b>Exercice 28/03/2024</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	-
Résultat	566,897.87
<b>Total</b>	<b>566,897.87</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	565,947.25
Report à nouveau de l'exercice	950.62
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>566,897.87</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de titres	1,414,868.1273
Distribution unitaire	0.40
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1,024,227.09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
<b>Total</b>	<b>-1,024,227.09</b>
<b>Affectation</b>	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	-1,024,227.09
<b>Total</b>	<b>-1,024,227.09</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

## Catégorie de classe I (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	285,744.76	253,158.27
<b>Total</b>	<b>285,744.76</b>	<b>253,158.27</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	285,744.76	253,158.27
<b>Total</b>	<b>285,744.76</b>	<b>253,158.27</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 28/03/2024	Exercice 31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	47,836.27	-451,821.12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>47,836.27</b>	<b>-451,821.12</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	47,836.27	-451,821.12
<b>Total</b>	<b>47,836.27</b>	<b>-451,821.12</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe IB (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	1,304.42	1,712.82	1,707.20	1,762.50	<b>1,784.89</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	104,718.64	56,608.69	48,096.08	25,190.90	<b>13,027.73</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	80,279.5092	33,049.8493	28,172.4652	14,292.6733	<b>7,298.8580</b>

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
<b>Date de mise en paiement</b>					
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	57.84	-211.81	66.13	-66.49	<b>7.21</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	29.07	18.01	42.27	32.50	<b>37.84</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE PARTNERS

## Catégorie de classe P (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	1,119.16	1,452.03	1,429.05	1,457.28	<b>1,458.23</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	178,874.75	142,213.42	100,600.70	88,918.65	<b>73,776.39</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	159,829.0072	97,940.8849	70,396.5631	61,016.6581	<b>50,592.7922</b>

Date de mise en paiement	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	49.98	-180.88	55.90	-55.41	<b>6.00</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	6.79	-0.20	17.22	9.98	<b>14.10</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE PARTNERS

## Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	1,242.51	1,621.77	1,607.70	1,650.38	<b>1,661.54</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	48,248.81	33,642.87	24,615.82	21,163.96	<b>15,496.22</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	38,831.4521	20,744.5260	15,311.1700	12,823.6723	<b>9,326.3660</b>

Date de mise en paiement	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	55.26	-201.26	62.54	-62.48	<b>6.77</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	20.19	8.46	31.08	21.68	<b>25.84</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE PARTNERS

## Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	1,366.94	1,805.17	1,808.53	1,877.30	<b>1,911.81</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	11,814.39	12,375.01	11,879.55	7,025.15	<b>7,983.06</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	8,642.9349	6,855.2855	6,568.5937	3,742.1437	<b>4,175.6508</b>

Date de mise en paiement	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	60.45	-222.49	69.76	-70.58	<b>7.65</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	38.26	28.01	54.20	44.03	<b>50.73</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE PARTNERS

## Catégorie de classe IBD (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts D	1,221.76	1,571.87	1,550.50	1,582.43	<b>1,602.54</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	15,108.84	17,609.17	15,401.82	10,300.66	<b>9,658.57</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts D	12,366.4193	11,202.6523	9,933.4049	6,509.3518	<b>6,027.0294</b>

Date de mise en paiement	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	27.86	16.90	17.00	51.14	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts D	-	-196.05	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts D	-	-	-	-	-

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Catégorie de classe R USD (Devise: USD)

	31/03/2020	31/03/2021
<b>Valeur liquidative (en USD)</b>		
Parts C	81.43	113.85
<b>Actif net (en k EUR)</b>	84.55	82.34
<b>Nombre de titres</b>		
Parts C	1,139.2153	850.0036

Date de mise en paiement	31/03/2020	31/03/2021
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en USD)	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en USD)	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en USD)	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>		
Parts C	3.30	-12.02
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>		
Parts C	1.20	0.50

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE PARTNERS

## Catégorie de classe AD (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts D	77.26	99.72	98.21	98.83	<b>98.21</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	763.86	238.22	191.02	168.15	<b>130.40</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts D	9,886.0359	2,388.9242	1,944.9054	1,701.3027	<b>1,327.7254</b>

Date de mise en paiement	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	0.96	0.44	1.70	1.17	<b>1.44</b>
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts D	-	-12.43	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts D	-	-	-	-	-

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Catégorie de classe MF (Devise: EUR)

	28/03/2024
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>	
Parts D	<b>102.39</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	<b>144,879.74</b>
<b>Nombre de titres</b>	
Parts D	<b>1,414,868.1273</b>

	28/03/2024
<b>Date de mise en paiement</b>	28/03/2024
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	<b>0.40</b>
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>	
Parts D	<b>-0.72</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>	
Parts D	-

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE PARTNERS

## Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	1,318.11	1,736.00	1,729.61	1,790.78	<b>1,818.87</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	87,771.40	46,621.87	41,286.90	11,996.14	<b>11,897.81</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	66,588.4606	26,855.7835	23,870.5144	6,698.8184	<b>6,541.3015</b>

Date de mise en paiement	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	58.36	-214.30	67.03	-67.44	<b>7.31</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	33.34	22.82	42.18	37.79	<b>43.68</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Inventaire des instruments financiers au 28 Mars 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>253,992,160.87</b>	<b>91.74</b>
<b>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>253,992,160.87</b>	<b>91.74</b>
AIRBUS SE	75,440.00	170.72	EUR	12,879,116.80	4.65
ALD SA	735,247.00	6.55	EUR	4,815,867.85	1.74
AMUNDI SA	118,178.00	63.65	EUR	7,522,029.70	2.72
ASML HOLDING NV	16,280.00	892.20	EUR	14,525,016.00	5.25
BANCO SANTANDER SA	2,779,697.00	4.52	EUR	12,568,399.99	4.54
BELIEVE SA	216,500.00	16.92	EUR	3,663,180.00	1.32
BNP PARIBAS	102,524.00	65.86	EUR	6,752,230.64	2.44
CREDIT AGRICOLE SA	714,345.00	13.82	EUR	9,869,390.52	3.56
E.ON SE	1,171,555.00	12.88	EUR	15,095,486.18	5.45
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	2,982,064.00	3.61	EUR	10,765,251.03	3.89
ENEL SPA	1,000,000.00	6.12	EUR	6,119,000.00	2.21
ERAMET	41,115.00	70.45	EUR	2,896,551.75	1.05
EURONEXT NV - W/I	50,555.00	88.20	EUR	4,458,951.00	1.61
FREEMPORT-MCMORAN INC	110,376.00	47.02	USD	4,805,444.00	1.74
IMERYS SA	165,793.00	31.58	EUR	5,235,742.94	1.89
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	28,656.00	452.30	EUR	12,961,108.80	4.68
ORANGE	1,281,337.00	10.89	EUR	13,951,197.26	5.04
PEUGEOT INVEST	117,721.00	117.00	EUR	13,773,357.00	4.98
PLUXEE NV	106,890.00	27.40	EUR	2,928,786.00	1.06
PROXIMUS	1,313,509.00	7.50	EUR	9,848,690.48	3.56
RWE AG	366,591.00	31.46	EUR	11,532,952.86	4.17
SAP SE	69,417.00	180.46	EUR	12,526,991.82	4.52
SOCIETE GENERALE SA	580,000.00	24.81	EUR	14,389,800.00	5.20
SODEXO SA	86,406.00	79.48	EUR	6,867,548.88	2.48
STELLANTIS NV	21,673.00	26.34	EUR	570,975.19	0.21
TECHNIP ENERGIES NV	464,357.00	23.41	EUR	10,870,597.37	3.93
TELEPERFORMANCE	16,935.00	90.08	EUR	1,525,504.80	0.55
TELEVISION FRANCAISE (T.F.1)	241,275.00	8.47	EUR	2,043,599.25	0.74
TERADATA CORP	47,103.00	38.67	USD	1,686,549.08	0.61
WOLTERS KLUWER	83,497.00	145.20	EUR	12,123,764.40	4.38
WORLDLINE SA - W/I	331,461.00	11.48	EUR	3,805,172.28	1.37
WPP PLC	69,647.00	7.54	GBP	613,907.00	0.22
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				<b>2,218,930.00</b>	<b>0.80</b>

## Inventaire des instruments financiers au 28 Mars 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>2,218,930.00</b>	<b>0.80</b>
RENAULT 83-24/10/2049 FRN TP	7,000.00	316.99	EUR	2,218,930.00	0.80
<b>Titres d'OPC</b>				<b>12,082,980.00</b>	<b>4.36</b>
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne</b>				<b>12,082,980.00</b>	<b>4.36</b>
SYCOMORE SELECTION MIDCAP X	13,000	929.46	EUR	12,082,980.00	4.36
<b>Instruments financiers à terme</b>				<b>-3,202,657.74</b>	<b>-1.16</b>
<b>Futures</b>				<b>-1,366,120.00</b>	<b>-0.49</b>
EURO STOXX 50 - FUTURE 21/06/2024	-833.00	5,045.00	EUR	-1,366,120.00	-0.49
<b>Appels de marge</b>				<b>1,366,120.00</b>	<b>0.49</b>
<b>Swap de performance</b>				<b>-3,202,657.74</b>	<b>-1.16</b>
TRS35	97,848,499.13	-	EUR	-3,202,657.74	-1.16
<b>Créances</b>				<b>5,937,814.99</b>	<b>2.14</b>
<b>Dettes</b>				<b>-454,175.53</b>	<b>-0.16</b>
<b>Dépôts</b>				<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>6,274,872.22</b>	<b>2.27</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>276,849,924.81</b>	<b>100.00</b>